

Regardez notre vidéo d'installation sur YouTube

- 1) Ouvrez le lecteur de code QR sur votre téléphone cellulaire.
- 2) Captez la première image du code QR pour voir la vidéo d'installation de ce produit.
- 3) La deuxième image du code QR permet d'avoir des instructions d'installation écrites.

Section 1. Identification

Identifiant du produit SGH	: Delcrete/Delpatch DSB 1494 A
N° CAS	: Propriétaire
Famille chimique	: Prépolymère à terminaison isocyanate.
Usage du produit	: Pour usage industriel ou professionnel uniquement. Ce matériel est utilisé dans la production de polyuréthane moulé pour l'industrie de la construction routière et ne doit pas être utilisé dans des systèmes de pulvérisation.
Fournisseur	: The D.S. Brown Company 300 East Cherry Street North Baltimore, Ohio 45872 419-257-3561
En cas d'urgence	: Chemtrec 1-800-424-9300 International 01-703-741-5500



Vidéo YouTube



Fiche d'installation DSB
Delcrete-m (5.6 CF)



Fiche d'installation
DSB Delcrete avec
système de béton
élastomère DelAgg



Fiche d'installation
DSB Système d'agrégat
sable/fibre de verre

Section 2. Identification des dangers

CLASSEMENT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classement SGH conformément à 29CFR 1910 (OSHA HCS)	: Santé, sensibilisation respiratoire, 1 Santé, toxicité aiguë, 2 inhalation Santé, sensibilisation cutanée, 1 Santé, corrosion/irritation cutanée, 2 Santé, cancérogénicité, 2 Santé, lésions oculaires graves/irritation des yeux, 2 A Environnement, dangers pour l'environnement aquatique - aigu, 3
--	--

Éléments de l'étiquette SGH, y compris les mises en garde

Mot indicateur SGH : DANGER.

Pictogrammes SGH de danger :

Section 2. Identification des dangers *suite*

CLASSEMENT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE *suite*

Éléments de l'étiquette SGH, y compris les mises en garde

Mises en garde SGH	:	H334	Peut provoquer des allergies ou des symptômes d'asthme avec difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
		H330	Mortel si inhalé.
		H317	Peut provoquer une réaction d'allergie cutanée.
		H315	Provoque des irritations cutanées.
		H351	Soupçonné de causer des cancers.
		H319	Provoque des irritations oculaires graves.
		H402	Nocif pour les espèces aquatiques.
Mise en garde SGH	:	P201	Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
		P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
		P260	Ne pas respirer les vapeurs.
		P264	Lavez-vous les mains soigneusement après manipulation.
		P271	À utiliser uniquement dehors ou dans un espace bien aéré.
		P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux du travail
		P273	Évitez le rejet dans l'environnement.
		P280	Portez des gants de protection/vêtements de protection/ protection des yeux.
		P285	Protection respiratoire en cas de mauvaise ventilation
		P302+352	Sur la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.
		P304+341	Si inhalé : en cas de respiration difficile, garder la victime à l'air frais et au repos dans une position confortable pour respirer.
		P305+351+338	Si dans les yeux : rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles le cas échéant si vous pouvez le faire facilement et continuer de rincer.
		P308+313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
		P333	En cas d'irritation ou éruption cutanée : consulter un médecin.
		P337	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
		P342	En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin
		P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser.
		P363	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
		P403+233	Stocker dans un endroit bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé.
		P405	Garder sous clé.
		P501	Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale/ de l'état

Section 3. Composition/informations sur les ingrédients

Nom chimique	Nom courant et synonymes	N° CAS	%
Diisocyanate de toluène (mélange d'isomères)	réglementation.	26471-62-5	16-18
Secret commercial		*****	82-84

Section 4. Premiers soins

Inhalation	: déplacez-vous dans un endroit sans risque d'exposition accrue. Si la victime ne respire pas ou si la respiration est difficile, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: rincer la peau à grande eau pendant au moins 5 minutes et enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation ou une éruption se développe à l'endroit affecté. Laver les vêtements avant de les remettre.
Contact avec les yeux	: rincer à l'eau immédiatement pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	: se rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne sans connaissance. Appeler immédiatement une assistance médicale.
Principaux symptômes/ effets	
Aigus	: difficultés respiratoires et larmolement.
À retardement	: effets de sensibilisation.

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

MOYENS D'EXTINCTION

Approprié	: Carbon dioxide, dry chemical, or water spray.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	: des fumées toxiques et/ou irritantes peuvent se produire au cours de la combustion de ce matériel. Les produits de décomposition peuvent être dangereux. (voir la Section 10 pour plus de détails sur les produits de décomposition).
Conseils aux pompiers	: les pompiers doivent avoir un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Le personnel en aval doit être évacué. Ne pas resceller les contenants contaminés du fait que l'accumulation de la pression peut les faire éclater.

Section 6. Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence	: évacuer le personnel. Porter des PPE appropriés tels que décrits à la Section 8.
Précautions environnementales	: empêcher les déversements dans les eaux souterraines, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements sur terre peuvent demander une excavation du sol contaminé. Le matériel ne doit pas être rejeté dans l'environnement.
Méthodes d'endiguement et nettoyage	: s'assurer d'une bonne ventilation. Confiner les déversements à l'aide de digues ou d'adsorbants. Le matériel peut être mis à tremper avec de l'hydroxyde d'ammonium dilué ou un mélange eau/alcool pour réaction d'isocyanate. Attendre que la réaction soit complète avant d'éliminer. Endiguer les déversements.

Section 7. Manipulation et entreposage

PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION

Précautions de sécurité : utiliser dans un espace bien aéré en employant de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des PPE appropriés (voir Section 8).

EXIGENCES D'ENTREPOSAGE

Conditions pour un entreposage sécurisé y compris les incompatibilités : Entreposer le matériel à température et pression ambiantes. Gardez loin des sources de chaleur et d'humidité. Conserver le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé et sceller à l'azote. Une contamination d'humidité peut faire évoluer du dioxyde de carbone qui peut provoquer la pressurisation des contenants. Le matériel est stable dans des conditions normales.

Section 8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

Contrôles d'ingénierie : Prévoir une ventilation d'échappement pour garder les concentrations de poussières dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées sur les lieux de travail.

Équipements de protection personnelle : HMIS PP, C | lunettes, gants, tablier de protection.

Type de protection Mains: gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc de nitrile, latex, butyle).

(Équipements minimum suggérés)
Yeux: lunettes de protection avec écrans latéraux.
Peau: vêtements étanches, y compris et sans s'y limiter, tablier, combinaison de protection complètes, chaussures résistantes aux produits chimiques ou protections pour chaussures. Au minimum, porter des manches longues.

Respiratoire : si les concentrations dépassent les limites d'exposition acceptables sur les lieux de travail, utiliser un respirateur filtrant homologué ou de l'air pur).

LIMITES D'EXPOSITION AU TRAVAIL

US. OSHA Tableau Z-1 Limites pour les polluants atmosphériques (29 CFR 1910.1000)

Nom chimique	Type de limite	Valeur	Commentaires
Diisocyanate de toluène	Plafond PEL	0.02ppm	Directive OSHA
Diisocyanate de toluène	PEL-TWA	0.005 ppm	Directive OSHA
Diisocyanate de toluène	TLV-STEL	0.02 ppm	Directive ACGIH
Diisocyanate de toluène	TLV-TWA	0.005 ppm	Directive ACGIH
Diisocyanate de toluène	IDLH Conc.	2.5 ppm	Directive NIOSH

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: transparent à ambre.
État physique	: Liquide
Odeur	: isocyanate léger.
Seuil d'odeur	: s/o
Taille des particules	: s/o
Spécifications gravité/densité	: 1.11 (25°C/77°F)
Viscosité :	: 1850cP (25°C/77°F)
Point d'ébullition	: pas de données disponibles.
Inflammabilité	: s/o
Coefficient de partage	: pas de données disponibles.
Pression de vapeur	: TDI: 0.0003 mm Hg
pH	: pas de données disponibles.
Taux d'évaporation	: pas de données disponibles.
Temp. décomp.	: >150°C (302°F)
Solubilité	: insoluble dans l'eau (réagit avec l'eau).
Point de congélation/fusion	: pas de données disponibles.
Point d'ignition	: pas de données disponibles.
Densité de vapeur	: pas de données disponibles.
Temp. d'autoinflammation	: pas de données disponibles.
UFL/LFL	: s/o

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le matériel réagit lentement à l'eau ou l'humidité, mais aucune réaction dangereuse ne devrait se produire dans des conditions normales d'usage.
Stabilité chimique	: stable dans des conditions normales d'usage/entreposage.
Conditions à éviter	: Il faut éviter d'exposer à des températures extrêmes, des sources d'humidité et le contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux à éviter	: l'eau, les alcools, les aminés, les agents oxydants forts et les bases fortes peuvent réagir avec l'évolution de la chaleur et du dioxyde de carbone.
Décomposition dangereuse	: cyanure d'hydrogène, oxydes de carbone, oxydes d'azote et vapeurs d'isocyanate.
Polymérisation dangereuse	: aucune réaction dangereuse ne devrait se produire dans des conditions normales d'usage et d'entreposage.

Section 11. Informations toxicologiques

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (produit)	: pas de données disponibles pour ce produit.
Toxicité aiguë (diisocyanate de toluène)	: données LC50/LD50 inhalation : 0,48mg/L (rat, 1 heure) Oral : 5000mg/kg (rat) Cutanée : >9400mg/kg (lapin)
Corrosion/irritation des yeux, de la peau (produit)	: pas de données disponibles pour ce produit.
Corrosion/irritation des yeux, de la peau (diisocyanate de toluène)	: voie d'exposition/espèces/résultats Cutanée/lapin/irritation modérée (catégorie 2) Yeux/lapin/irritation grave (catégorie 2)
Sensibilisation (produit)	: pas de données disponibles pour ce produit.
Sensibilisation (diisocyanate de toluène)	: voie d'exposition/espèces/résultats Cutanée/cobaye/catégorie 1A Inhalation/cobaye/catégorie 1A
Mutagénicité	: pas de données disponibles pour ce produit.
Cancérogénicité	: pas de données disponibles pour ce produit. Le TDI est sur la liste des carcinogènes du groupe 2B du CIRC.
Toxicité reproductive	: pas de données disponibles pour ce produit.
STOT-SE:	: pas de données disponibles pour ce produit.
Sensibilisation (diisocyanate de toluène)	: Respiratory tract irritant.
STOT-RE:	: pas de données disponibles pour ce produit.
Aspiration	: pas de danger en cas d'aspiration.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité (produit)	: pas de données disponibles.
Diisocyanate de toluène	: paramètre/espèces/durée/résultat LC50/truite arc-en-ciel/96 heures/133mg/L EC50/puce d'eau (daphnie)/48 heures/12,5mg/L ErC50/Algue/96 heures/3230-4300mg/L
Persistance et dégradabilité	: le produit n'est pas censé être rapidement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	: pas de données disponibles pour ce produit
Mobilité dans le sol	: pas de données disponibles pour ce produit

Section 13. Considérations d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : suivre toutes les réglementations locales, de l'état, fédérales, applicables.

Section 14. Informations de transport

14.1 Numéro UN : 2206
14.2 Désignation officielle de transport : Isocyanates, Toxique, N.S.A. (Diisocyanate de toluène).
14.3 Catégorie de danger : 6.1
14.4 Groupe d'emballage : PG III
14.5 Danger pour l'environnement : Catégorie 3 (toxicité aiguë).
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur : Non réglementé.

Section 15. Informations réglementaires

COMPOSANT (N° CAS) [%] - CODES

RQ(100LBS), Diisocyanate de toluène (mélange d'isomères) (26471-62-5) [16-18 %] CERCLA, HAP, MASS, NJEHS, NJHS, PA, PROP65, SARA313, TOXICRCRA, TSCA, TXHWL

DESCRIPTIONS DES CODES RÉGLEMENTAIRES

RQ = Quantité à déclarer
TSCA = Loi sur le contrôle des substances toxiques
CERCLA = Substance de nettoyage du Superfund
HAP= Polluants atmosphériques dangereux
MASS = MA Substances dangereuses dans le Massachusetts
PROP65 = CA Prop 65
SARA313 = SARA 313 Titre III Produits chimiques toxiques
TOXICRCRA = RCRA Déchets toxiques dangereux (U-Liste)
TXHWL = Liste des déchets dangereux au TX

STATUT DE L'INVENTAIRE DES PRODUITS CHIMIQUES

Pays / Inventaire / Statut
États-Unis / TSCA / dans l'inventaire
Canada / DSL / dans l'inventaire.

Section 16. Autres informations

HMIS III	: Santé = 2 (chronique) Incendie = 1 Danger physique = 1
HMIS PPE	: C- Lunettes, gants, tablier de sécurité
Abréviations	: PEL – limite d'exposition admissible TWA – moyenne pondérée dans le temps TLV – valeur limite d'exposition STEL – limite d'exposition à court terme IDLH – immédiatement dangereux pour la vie et la santé OSHA – Administration de la santé et de la sécurité au travail ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux NIOSH – Institut national de la sécurité et de la santé au travail N/A - Non applicable LC50 – concentration mortelle pour 50% des sujets testés LD50 – dose mortelle pour 50% des sujets testés STOT-SE – toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) STOT-RE - toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) EC50 - concentration effective provoquant 50 % de réponse chez les sujets testés ErC50 - EC50 en termes de réduction du taux de croissance CERCLA – Réponse environnementale exhaustive, indemnisation et loi sur la responsabilité SARA – Loi sur les modifications et la réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement TSCA – Loi pour le contrôle des substances toxiques DSL – Substances de la liste intérieure NDSL – Liste extérieure des substances

Le présent SDS est en conformité avec 29 CFR 1910.1200 (NORME SUR LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENT À L'ÉGARD DES MATIÈRES DANGEREUSES, (États-Unis) et SGH.

Bien que les informations et les recommandations énoncées ci-joint (ou " les informations") sont données en toute bonne foi et sont considérées comme étant correctes à ce jour. La société D.S. Brown Company ne prétend ni à l'exhaustivité ni à l'exactitude des renseignements indiqués. Les informations sont données à la condition que les personnes les recevant prennent leurs propres décisions concernant l'adéquation pour leurs objectifs avant utilisation. En aucun cas D.S. Brown Company ne es être tenue responsable des dommages de toute nature résultant de l'usage, d'un usage détourné ou du crédit accordé à ces informations. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, ou une qualité marchande ou adéquation pour un usage particulier ou de toute autre nature ne sont données concernant le produit auquel ces informations font référence. Les exigences réglementaires sont susceptibles de changer et peuvent varier d'un endroit à l'autre. L'acheteur a la responsabilité de s'assurer que ses activités sont en conformité avec les lois fédérales ou provinciales et les lois et les réglementations locales.

Date de préparation: 07/05/19